

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 V. 19** Vœu relatif à l'héliport de Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que le survol du Ministère de la défense a été interdit par la DGAC à la demande du Ministère ;

Considérant que la création d'une zone interdite a pour conséquence l'adaptation de plusieurs trajectoires, avec des variantes selon le type d'appareil ou les conditions météorologiques et amène les appareils à survoler les immeubles d'habitation du 15e le long du boulevard extérieur ;

Considérant que la Mairie du 15e a été simplement informée sans qu'il y ait eu la moindre concertation ;

Considérant la proposition commune de la Maire de Paris et de la Mairie du 15e de fermer définitivement l'héliport sans attendre la fin de la concession attribuée à Aéroport de Paris, en raison des nuisances environnementales impactant 200 000 riverains de Paris et des Hauts-de-Seine et la recherche des sites pour mieux distribuer le trafic hélicoptaire dans la zone du Grand Paris ;

Sur proposition de MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Daniel-Georges COURTOIS et des élus du groupe Les Républicains,

Demande :

À la Mairie de Paris et au Préfet de Région :

- de mettre en œuvre l'engagement promis de fermeture de cet hélicoptaire dès avant le renouvellement de la concession,
- de supprimer la trajectoire aérienne survolant les immeubles du 15e.